



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Theranexus

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Theranexus,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Theranexus relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités selon lesquelles votre société bénéficie du crédit d'impôt recherche sont précisées dans la note 3.8 « CIR (Crédit d'Impôt Recherche) » et le montant du produit de l'exercice au titre de ce crédit d'impôt est mentionné dans la note 5.8 « Crédit d'Impôt Recherche » de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu la méthodologie utilisée par votre société pour évaluer le montant de ce produit et réalisé des tests sur les dépenses de recherche retenues dans le calcul. Sur cette base, nous avons conclu au caractère pertinent du produit comptabilisé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :
Franck Sebag
E27AD6CBAF244A8...

Franck Sebag

THERANEXUS SA

Comptes de l'exercice 2024

1 Informations financières sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de THERANEXUS SA

1.1 Bilan et compte de résultat, en euros

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2024 (12 mois)			au 31/12/2023 (12 mois)	Variations	
	Brut	Amort.Déprect°	Net	Net	Var.	Var. %
IMMOBILISATIONS						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	1 381 501	(379 272)	1 002 229	1 053 203	(50 974)	-5%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	782 361	(778 890)	3 472	5 792	(2 320)	-40%
Autres immobilisations corporelles	53 917	(39 817)	14 100	24 306	(10 206)	-42%
Immobilisations en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	63 911	(5 490)	58 421	75 077	(16 656)	-22%
Prêts						
Autres immobilisations financières	79 751		79 751	112 213	(32 462)	-29%
ACTIF IMMOBILISE	2 361 441	(1 203 469)	1 157 972	1 270 591	(112 619)	
Avances & acomptes versés sur commandes						
CREANCES						
Clients et comptes rattachés						
Fournisseurs débiteurs	553 867		553 867	4 753	549 114	11553%
Personnel	6 711		6 711		6 711	
Organismes sociaux	7 866		7 866	6 004	1 862	31%
Etat, impôts sur les bénéfices	754 456		754 456	784 569	(30 113)	-4%
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	183 514		183 514	84 562	98 952	117%
Autres	13 621		13 621	26 894	(13 273)	-49%
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	252 276		252 276	3 705 868	(3 453 592)	-93%
Disponibilités	714 313		714 313	1 198 866	(484 553)	-40%
Charges constatées d'avance	95 001		95 001	155 628	(60 627)	-39%
Primes de remboursement des obligations						
Ecarts de conversion actif						
ACTIF CIRCULANT	2 581 624		2 581 624	5 967 144	(3 385 520)	
TOTAL GENERAL	4 943 066	(1 203 469)	3 739 597	7 237 735	(3 498 138)	

BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2024 (12 mois)	au 31/12/2023 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Capital social ou individuel	2 134 137	1 939 681	194 456	10%
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	143 039	4 021 298	(3 878 259)	-96%
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(2 806 654)		(2 806 654)	
Résultat de l'exercice	(1 765 156)	(6 827 952)	5 062 796	-74%
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	(2 294 634)	(866 973)	(1 427 661)	165%
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées	637 721	3 088 521	(2 450 800)	-79%
AUTRES FONDS PROPRES	637 721	3 088 521	(2 450 800)	-79%
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-	-	
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles	62 505		62 505	
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 720 632	2 415 137	(694 505)	-29%
Emprunts et dettes financières diverses	1 088 102	1 227 884	(139 782)	-11%
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 945 115	1 126 098	819 017	73%
Personnel	267 686	72 490	195 196	269%
Organismes sociaux	240 821	144 494	96 327	67%
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 694	5 245	57 449	1095%
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 955	24 841	(15 886)	-64%
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
COMPTE DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES	5 396 510	5 016 189	380 321	8%
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL	3 739 597	7 237 737	(3 498 141)	-48%

COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	FRANCE	EXPORT	au 31/12/2024 (12 mois)	au 31/12/2023 (12 mois)	Variations	
					Var.	Var. %
Ventes de marchandises			0			
Production vendue biens			0			
Production vendue services			0			
Chiffre d'affaires Nets			0			
Production stockée			0			
Production immobilisée			0			
Subventions d'exploitation			2 283 377	296 331	1 987 046	671%
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			11 730	19 543	(7 813)	-40%
Autres produits			527	2 803	(2 276)	-81%
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			2 295 634	318 677	1 976 957	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0			
Variation de stock (marchandises)			0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			0			
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			0			
Autres achats et charges externes			(2 673 228)	(5 037 916)	2 364 688	-47%
Impôts, taxes et versements assimilés			(10 208)	(38 492)	28 284	-73%
Salaires et traitements			(1 380 092)	(1 726 118)	346 026	-20%
Charges sociales			(710 604)	(872 490)	161 886	-19%
Dotations aux amortissements sur immobilisations			(96 224)	(256 263)	160 039	-62%
Dotations aux provisions sur immobilisations			0			
Dotations aux provisions sur actif circulant			0			
Dotations aux provisions pour risques et charges			0			
Autres charges			(51 642)	(31 075)	(20 567)	66%
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			(4 921 998)	(7 962 354)	3 040 356	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			(2 626 365)	(7 643 677)	5 017 312	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0			
Produits financiers de participations			0			
Produits des autres valeurs mobilières et créances			0			
Autres intérêts et produits assimilés			102 446	124 749	(22 303)	-18%
Reprises sur provisions et transferts de charges			45 249	21 101	24 148	114%
Différences positives de change			9 260	16 584	(7 324)	-44%
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			0			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)			156 955	162 434	(5 479)	
Dotations financières aux amortissements et provisions			(5 490)	(45 249)	39 759	-88%
Intérêts et charges assimilées			(73 750)	(83 965)	10 215	-12%
Différences négatives de change			(5 470)	(19 336)	13 866	-72%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements			(79 113)		(79 113)	
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)			(163 823)	(148 550)	(15 273)	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			(6 868)	13 884	(20 752)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+II-IV+V-VI)			(2 633 233)	(7 629 793)	4 996 560	

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	au 31/12/2024 (12 mois)	au 31/12/2023 (12 mois)	Variations	
			Var.	Var. %
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000		100 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0			
Reprises sur provisions et transferts de charges	0			
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	100 000	0	100 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0			
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	0	0	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	100 000	0	100 000	
Participation des salariés	0			
Impôts sur les bénéfices	768 077	801 841	(33 764)	-4%
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	2 552 589	481 111	2 071 478	
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	(4 317 745)	(7 309 063)	2 991 318	
RESULTAT NET	(1 765 156)	(6 827 953)	5 062 796	
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1.2 Etat des variations des capitaux propres

En euros	NOMBRE D' ACTIONS EMISES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D' EMISSION	RESERVES	REPORT A NOUVEAU	AUTRES VARIATIONS	RESULTAT DE LA PERIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2022	5 346 212	1 336 553	8 362 600		(6 567 192)			3 131 961
Affectation du resultat net de la période 2022			(6 567 192)		6 567 192			0
Augmentation de capital par emission d'actions ordinaires	2 412 512	603 128	2 225 890					2 829 018
Augm* de capital par conversion d'obligations en actions								0
Autres variations								0
Affectation du resultat net de la période 2023							(6 827 953)	(6 827 953)
AU 31 DECEMBRE 2023	7 758 724	1 939 681	4 021 298	0	0	0	(6 827 953)	(866 974)

En euros	NOMBRE D' ACTIONS EMISES	CAPITAL SOCIAL	PRIME D' EMISSION	RESERVES	REPORT A NOUVEAU	AUTRES VARIATIONS	RESULTAT DE LA PERIODE	CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2023	7 758 724	1 939 681	4 021 298		(6 827 953)			(866 974)
Affectation du resultat net de la période 2023			(4 021 298)		(2 806 655)		6 827 953	0
Augmentation de capital par emission d'actions ordinaires								0
Augm* de capital par conversion d'obligations en actions	691 425	172 856	164 639					337 495
Autres variations	86 400	21 600	(21 600)					0
Affectation du resultat net de la période 2024							(1 765 156)	(1 765 156)
AU 31 DECEMBRE 2024	8 536 549	2 134 137	143 039	0	(9 634 608)	0	5 062 797	(2 294 635)

1.3 Tableaux des flux de trésorerie

En euros	au 31/12/2024 (12 mois)	au 31/12/2023 (12 mois)
Résultat de l'exercice	(1 765 156)	(6 827 952)
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements	96 224	256 446
Reprises sur provisions	(39 759)	(49 217)
Reprises sur amortissements	0	
Interets courus d'emprunts	35 602	
PCEA des éléments d'actif	(100 000)	
Plus-values de cession nettes d'impôt		
Gains/pertes sur contrat de liquidité	79 131	
Gains/pertes de change	(3 790)	2 751
Abandon d'avance remboursable requalifiée en subvention	(2 200 800)	
Intérêts nets reçus	(102 446)	(124 749)
Intérêt financiers nets versés	38 148	83 965
Marge brute d'auto-financement	(3 962 846)	(6 658 754)
Variation des intérêts courus sur obligations convertibles et emprunts		
Variation du besoin en fond de roulement		
Variation des créances	(558 027)	318 932
Variation des dettes	1 152 103	(63 641)
Variation du besoin en fonds de roulement	594 076	255 291
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(3 368 771)	(6 403 464)
Acquisition d'immobilisations		
Immobilisations incorporelles	(29 655)	(39 781)
Immobilisations corporelles	(3 068)	(3 827)
Immobilisations financières		(17 500)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôt		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles	100 000	
Immobilisations financières	9 765	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	77 042	(61 107)
Augmentation de capital en numéraire	337 495	2 929 354
Souscription d'emprunts		
Dont obligations convertibles	62 505	
Dont Adi	0	
Dont emprunt auprès établissement bancaire	0	
Dont avance remboursable		705 000
Gain de change		
Perte de change		
Intérêts nets reçus	102 446	124 749
Intérêt financiers nets versés	(38 148)	(83 965)
Gains/pertes de change	3 790	(2 751)
Remboursement d'emprunt	(1 114 505)	(1 455 944)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(646 417)	2 216 442
VARIATION DE TRESORERIE	(3 938 145)	(4 202 879)
Trésorerie d'ouverture	4 904 734	9 107 613
Trésorerie de clôture	966 589	4 904 735
Variation de trésorerie	(3 938 145)	(4 202 878)

THERANEXUS est une société anonyme spécialisée dans le secteur d'activité de la recherche-développement en biotechnologie.

2 Règles et méthodes comptables

(Code de commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art.831-1/1)

2.1 Principes et conventions générales

Les comptes des exercices présentés ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général applicable au 31 décembre 2024;

2.2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à l'exercice clôturé au 31/12/2023.

2.3 Principe de continuité de l'exploitation

Le principe comptable de continuité de l'exploitation est défini selon l'article L123-20 du Code de commerce.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant de la société impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.

La société dispose d'une trésorerie de 967 k€ au 31 décembre 2024, pour couvrir ses charges d'exploitation futures. Elle a bénéficié en janvier 2025 d'encaissements de montants significatifs : 2m€ de son partenaire Exeltis, et, de BpiFrance, 403k€ pour solde du projet Neurolead, et 761k€ pour le projet PickAso. Le remboursement du CIR 2024 d'un montant de 754 k€ est attendu pour le 3^e trimestre 2025.

La société estime donc être en mesure d'assurer son exploitation dans les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

La Société prévoit d'être en mesure d'obtenir des financements supplémentaires grâce à un ou plusieurs accords de licence, partenariats commerciaux ou autres accords similaires possibles; ou par le financement d'investisseurs institutionnels ou stratégiques dans le cadre de levées de fonds sur les marchés de capitaux, de financements par emprunt ou d'une combinaison des deux. Cependant ces financements n'ont pas été pris en compte pour analyser la continuité d'exploitation sur les 12 mois suivants la date d'arrêté des comptes.

2.4 Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture, ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

le pourcentage d'avancement des projets, entrant dans le cadre du calcul des subventions,
le Crédit Impôt Recherche.

2.5 Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

3 Principales méthodes comptables de la Société

3.1 Chiffre d'affaires

La société Theranexus SA, étant en phase de recherche, ne réalise pas encore de chiffre d'affaires.

3.2 Subvention d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits d'exploitation en tenant compte du rythme des dépenses correspondantes et telles que définies dans les contrats, de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Par exception les subventions Neurolead et PickAso sont reconnues après validation auprès de la BPI de l'atteinte d'étapes clés prédéfinies dans le contrat.

3.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.2.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à un accord de licence exclusive mondiale, signé en décembre 2019 avec la fondation américaine Beyond Batten Disease portant sur le candidat-médicament Batten-1, en cours de développement dans la forme juvénile de la maladie de Batten.

Les brevets et licences sont amortis de manière linéaire sur la durée de protection desdits brevets et licences, soit entre 15 et 20 ans actuellement.

Les dépenses de recherche et développements ne sont pas immobilisées, elles sont comptabilisées en charges.

En 2024, des frais d'avocat en propriété intellectuelle ont été capitalisés pour un montant de 29k€

3.2.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue suivante :

Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Installations techniques	de 4 à 5 ans
Mobilier	de 5 à 10 ans

3.2.3 Dépréciation des actifs

Lorsqu'il existe un quelconque indice démontrant que la valeur des immobilisations corporelles, incorporelles ou financières est susceptible d'être remise en cause à la clôture, un test de dépréciation est effectué.

La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est alors comparée à sa valeur actuelle et une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Cette dernière est calculée par une approche multicritères, notamment en fonction des flux nets de trésorerie attendus de ces actifs.

3.2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de dépôts et cautionnements et d'un contrat de liquidité signé en 2017 à la suite de l'introduction en bourse de la société.

3.3 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif.

3.4 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire par une sortie de ressources.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques de la société ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime de tiers concernés par le fait que la société assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée.

La provision pour indemnité de départ à la retraite n'est pas provisionnée dans les comptes de la société tel que permis par la législation française.

3.5 Engagement de retraite

L'évaluation des engagements de retraite est effectuée, par la méthode actuarielle préférentielle, telle que recommandée par l'ANC n°2013-02.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la société, mais sont mentionnés dans les engagements hors bilan de l'annexe aux comptes annuels. Le montant correspond à la valeur actualisée des engagements, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Les critères qui ont été retenus par la société sont les suivants :

Paramètres économiques :	
Revalorisation annuelle des salaires:	2 % (tendance à long terme)
Taux d'actualisation retenu:	3.35 % au 31/12/2024
Taux de turn-over :	faible
Table de mortalité :	INSEE 2024
Paramètres sociaux :	
Engagements retraites :	63 166,22 €
Départ volontaire:	Entre 60 et 67 ans
Taux de charges sociales à long terme moyen:	40 %.

3.6 Résultat exceptionnel

Les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la société, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

Au titre de l'exercice 2024, la société a cédé pour 100k€ du matériel de laboratoire provenant du projet Neurolead totalement amortie, cette vente a été enregistrée en produit exceptionnel et constitue donc le résultat exceptionnel de l'exercice.

3.7 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et de préférence en circulation au cours de l'exercice. Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE et AGA) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

3.8 CIR (Crédit d'Impôt Recherche)

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. La Société a demandé le remboursement du crédit d'impôt recherche 2024, au titre du régime des PME communautaire conformément aux textes en vigueur.

3.9 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement détenues par la société sont rapidement convertibles en liquidités.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles, des placements à terme immédiatement mobilisables et des titres de placement à court terme.

Les titres de placement à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

4 Evènements significatifs

4.1 Faits spécifiques

En février 2024, la société a annoncé que les résultats de son étude clinique de phase 1/2 après 12 mois confirmaient le fort potentiel thérapeutique de Batten-1, permettant ainsi de clôturer l'étude après 18 mois. Theranexus étudie les options de financement ou de partenariat pour lancer une phase 3 en Europe et aux États-Unis.

En mars 2024, Mathieu Charvériat a été nommé Président du conseil d'administration, succédant à Franck Mouthon, qui conserve un rôle d'administrateur tout en assumant de nouvelles responsabilités externes.

Le projet Neurolead s'est achevé en mars 2024. La BPI a renoncé à 80 % des avances remboursables dues par Theranexus, transformant 2,2 M€ en subventions et étalant le remboursement des 550 k€ restants à partir de mars 2026 sur trois ans.

En avril 2024 des résultats finaux positifs sur l'efficacité et la sécurité de Batten-1 après 18 mois de traitement contre la maladie de Batten (CLN3). L'évolution des symptômes moteurs a été considérablement ralentie chez les patients traités, avec une progression moindre que chez les patients non traités. Ces résultats ont été confirmés en juin 2024, montrant notamment une diminution de 33 % des chaînes légères de neurofilaments (NfL), un biomarqueur de la dégénérescence neuronale, ce qui renforce le potentiel thérapeutique de Batten-1.

En juillet 2024, la société a mis en place une nouvelle ligne de financement en fonds propres auprès de la société IRIS, pour un montant maximum de 2,5 millions d'euros sur 24 mois, par l'émission de 1000 bons donnant droit à la souscription d'obligations remboursables en actions nouvelles de la société (les ORA) intégralement réservée à IRIS. Les ORA, d'une valeur nominale unitaire de 2 500€, sont souscrites sur exercice des bons en 25 tranches d'un montant de 100k€. Au 31 décembre 2024, IRIS a souscrit 4 tranches d'ORA pour un montant total de 400 k€, et la société a procédé au remboursement de 135 obligations par l'émission de 691 425 actions nouvelles.

En décembre 2024, Theranexus et Exeltis ont annoncé un accord de licence et de distribution pour la commercialisation du TX01, une nouvelle formulation destinée aux maladies de Gaucher et de Niemann-Pick de type C. Exeltis obtient les droits exclusifs pour plusieurs régions, dont l'UE, le Royaume-Uni, l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Theranexus doit fournir les documents nécessaires pour appuyer le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché avant octobre 2025 pour conserver le paiement initial de 2 millions d'euros reçus lors de la signature de l'accord. Dans la même période les partenaires bancaires ont accepté de soutenir la société en permettant le réaménagement de la dette bancaire de la société. Ce soutien a été matérialisé par un accord écrit, repoussant les échéances de 21 mois pour les plus importantes.

4.2 Evènements post-clôture

Au premier trimestre 2025, dans le cadre de la ligne de financement, 4 nouvelles tranches d'ORA de 100k€ ont été souscrites par IRIS, et la société a procédé au remboursement de 151 ORA, par l'émission de 693 136 actions nouvelles.

Les encaissements significatifs suivants ont eu lieu en janvier 2025 : 403k€ comme solde du programme Neurolead, 761k€ au titre du premier versement du projet PickASO, et 2000k€ suite à la signature du contrat de licence avec la société Exeltis.

Le contrat de liquidité confié à Portzamparc a été réduit de 50k€, afin pour la société de se conformer à la modification de la réglementation des contrats de liquidité sous le référentiel AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018 entré en vigueur en janvier 2019.

5 Notes sur les comptes

5.1 Subventions d'Exploitation

Les subventions d'exploitation pour l'année 2024 s'élèvent à 2 275 k€. Dans le cadre du projet Neurolead, Bpifrance a annulé 80 % de la dette restante, soit 2 201 k€, au titre de l'année 2024. La société a également enregistré 74 k€ en subventions d'exploitation, versées par l'ANR dans le cadre du projet NI2D, développé en partenariat avec le CERMEP.

5.2 Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Transfert de charge d'exploitation	11 730	19 543
Autres produits	527	2 803
Autres produits d'exploitation	12 257	22 346

5.3 Autres achats et charges externes

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Achat d'études et prestations de recherche	1 793 265	3 802 528
Honoraires	476 670	504 204
Frais de voyage et déplacement, réception	31 114	68 230
Publicités	56 301	102 895
Divers	315 879	560 058
Autres achats et charges externes	2 673 228	5 037 916

Les achats d'études et prestations de recherche constituent le plus gros poste des autres achats et charges externes. La baisse est corrélative à la fin de l'essai clinique de phase I/II dans la maladie de Batten. Les dépenses 2024 correspondent principalement à la fin de l'essai clinique et aux développements galéniques de Batten-1 et TX01.

5.4 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Salaire et traitement	1 380 092	1 726 118
Charges sociales	710 604	872 490
Charges de personnel	2 090 696	2 598 608

Les salaires et traitements ont significativement évolué entre 2023 et 2024 du fait de la réduction des effectifs de la société suite au départ de plusieurs collaborateurs au cours de l'exercice.

L'évolution de l'effectif moyen est la suivante :

En unités	31/12/2024	31/12/2023
Cadre	9	17
Non cadre	1	1

5.5 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions enregistrées en résultat d'exploitation

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements	96 224	256 263
Dotations aux provisions	0	
Reprises sur provisions pour risques et charges	0	
Reprise sur dépréciations des immobilisations incorporelles	0	
Total	96 224	256 263

Les dotations aux amortissements sont ventilées comme suit :

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	80 628	78 387
Immobilisations corporelles	15 596	177 876
Dotations aux amortissements	96 224	256 263

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont en forte diminution entre 2023 et 2024, l'amortissement du matériel de laboratoire pour le projet Neurolead arrivant à son terme. Il n'y a pas eu de nouveaux investissements au cours de l'exercice 2024. Le plan d'amortissement de la licence Batten et des brevets dérivés continue au cours de l'exercice 2024.

5.6 Résultat Financier

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Revenus de placements financiers	102 446	124 749
Reprise dépréciations financières	45 249	21 101
Différences positives de change	9 260	16 584
Autres produits financiers	0	
Total Produits financiers	156 955	162 434
Dotations dépréciations financières	(5 490)	(45 249)
Intérêts sur autres emprunts	(73 750)	(83 965)
Différences négatives de change	(5 470)	(19 336)
Autres charges financiers	(79 113)	
Total Charges financières	(163 823)	(148 550)
Résultat Financier	(6 868)	13 884

Le résultat financier au 31 décembre 2024 est en baisse. Cette baisse est causée par l'enregistrement des pertes sur le contrat de liquidité. Le cours de l'action ayant fortement fluctué entre 2022 et 2024, les provisions pour dépréciation antérieurement constituées à cet effet ont dû être reprises et remplacées par une perte définitive.

5.7 Résultat Exceptionnel

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	
Total Produits exceptionnel	100 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	
Total Charges exceptionnel		
Résultat Exceptionnel	100 000	0

Le projet Neurolead étant terminé, une partie du matériel, qui ne sera plus utilisé et qui avait été totalement amorti, a été cédée à un partenaire scientifique pour la somme de 100k€. Cette opération n'ayant aucun rapport avec l'activité courante de la société, le produit issu de la transaction a été comptabilisé en produit exceptionnel et constitue donc le résultat positif exceptionnel de l'exercice 2024.

5.8 Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche a été évalué au titre de l'exercice 2024 à 754 456€. Le calcul prend en compte la subvention reçue dans le cadre du projet NI2D développé en commun avec le CERMEP. Le CIR était de 785 k€ pour l'année 2023 et a été remboursé à la société en septembre 2024.

5.9 Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2023			31/12/2023
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 303 982	39 781		1 343 763
TOTAL1	1 312 066	39 781	0	1 351 847
Installations tec, mat et outillages Industriels	983 157	183	(979)	982 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	74 342	3 643	(27 137)	50 849
TOTAL 2	1 057 499	3 827	(28 116)	1 033 210
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	250 040	(0)	(17 500)	232 540
TOTAL 3	250 040	(0)	(17 500)	232 540
TOTAL GENERAL	2 619 605	43 607	(45 616)	2 617 597

Immobilisations	Valeur des immobilisations au	Augmentation	Diminution / Cession	Valeur des immobilisations au
	01/01/2024			31/12/2024
Brevets	8 084			8 084
Licences	1 343 763	29 655		1 373 417
TOTAL1	1 351 847	29 655	0	1 381 501
Installations tec, mat et outillages Industriels	982 361		(200 000)	782 361
Matériel de bureau, informatique, mobilier	50 849	3 068		53 917
TOTAL 2	1 033 210	3 068	(200 000)	836 279
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières	232 540		(88 878)	143 661
TOTAL 3	232 540	0	(88 878)	143 661
TOTAL GENERAL	2 617 597	32 723	(288 878)	2 361 441

5.10 Etat des amortissements

au 31/12/2023		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2023	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	220 257	78 387		298 644
TOTAL 1	220 257	78 387	0	298 644
Installations tec, mat et outillages Industriels	815 075	162 473	(979)	976 569
Matériel de bureau, informatique, mobilier	38 093	15 586	(27 137)	26 543
TOTAL 2	853 168	178 059	(28 116)	1 003 111
TOTAL GENERAL	1 073 425	256 446	(28 116)	1 301 755

au 31/12/2024		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2024	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations incorporelles	298 644	80 628		379 272
TOTAL 1	298 644	80 628	0	379 272
Installations tec, mat et outillages Industriels	976 569	2 321	(200 000)	778 890
Matériel de bureau, informatique, mobilier	26 543	13 275		39 817
TOTAL 2	1 003 111	15 596	(200 000)	818 707
TOTAL GENERAL	1 301 755	96 224	(200 000)	1 197 979

Une partie du matériel de laboratoire du projet Neurolead a été cédée pour 100k€ et donc sortie des actifs. Le mouvement comptable constatant cette opération a généré une reprise sur amortissements de 200 k€.

5.11 Etat des provisions

5.11.1 Provisions sur les immobilisations financières

au 31/12/2023		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2023	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2023
Immobilisations financières	21 101	45 249	(21 101)	45 249
TOTAL GENERAL	21 101	45 249	(21 101)	45 249

au 31/12/2024		Situations et mouvements de l'exercice		
	Début exercice 01/01/2024	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice 31/12/2024
Immobilisations financières	45 249	5 490	(45 249)	5 490
TOTAL GENERAL	45 249	5 490	(45 249)	5 490

5.12 Etat des échéances des créances et des dettes

au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts			
Autres immobilisations financières	112 213		112 213
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	6 004	6 004	
- Impôts sur les bénéfices	784 569	784 569	
- T.V. A	84 562	84 562	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	26 894	26 894	
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	4 753	4 753	
Charges constatées d'avance	155 628	155 628	
TOTAL GENERAL	1 174 623	1 062 410	112 213

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 415 137	854 419	1 560 718	
Emprunts et dettes financières diverses	1 227 884	327 884	900 000	
Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	1 126 098		
Personnel	72 490	72 490		
Organismes sociaux	144 494	144 494		
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	5 245	5 245		
Etat, obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 841	24 841		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
TOTAL GENERAL	5 016 189	2 555 471	2 460 718	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	705 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 455 944			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

au 31/12/2024

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts	0		
Autres immobilisations financières	79 751		79 751
Clients et comptes rattachés			
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et comptes rattachés	6 711	6 711	
Organismes sociaux	7 866	7 866	
- Impôts sur les bénéfices	754 456	754 456	
- T.V. A	183 514	183 514	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	13 621	13 621	
- Divers	0		
Groupe et associés	0		
Débiteurs divers	553 867	553 867	
Charges constatées d'avance	95 001	95 001	
TOTAL GENERAL	1 694 786	1 615 035	79 751

Les créances « Impôts sur les bénéfices » correspondent au Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et au Crédit Impôt Famille. En l'absence de résultat imposable, et répondant à la définition communautaire des petites et moyennes entreprises, ces créances sont remboursables l'année suivant celle de leur constatation. À l'issue de la période d'imputation, la fraction non imputée est restituable à l'entreprise.

Le poste fournisseurs débiteurs comprend principalement des acomptes sur commandes versés dans le cadre des développements galéniques de Batten-1 et TX01.

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	62 505	62 505		
Autres Emprunts obligataires	0			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 720 632	644 251	1 076 381	
Emprunts et dettes financières diverses	1 088 102	445 602	642 500	
Associés	0			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	0			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 945 115	1 945 115		
Personnel	267 686	267 686		
Organismes sociaux	240 821	240 821		
Etat, impôts sur les bénéfices	0			
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 694	62 694		
Etat, obligations cautionnées	0			
Autres impôts, taxes et assimilés	8 955	8 955		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0			
Autres dettes	0			
TOTAL GENERAL	5 396 510	3 677 629	1 718 881	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 114 505			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	0			

Le total général des dettes de la société a augmenté par rapport à la même période en 2023, principalement à cause des dettes fournisseurs et sociales. Dans le but d'obtenir le soutien de ses partenaires sur le plan financier, Theranexus a obtenu un certain nombre de délais de paiement supplémentaires sur ses dettes.

5.13 Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2024	31/12/2023
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Créances rattachées à des participations	0	
Autres immobilisations financières	0	
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	0	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
DISPONIBILITES		
TOTAL	0	0

5.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les comptes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie sont composés de la manière suivante :

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placement	252 276	3 705 868
Disponibilités	714 313	1 198 866
Trésorerie et équivalent de trésorerie bruts	966 589	4 904 734
Dépréciation		
Trésorerie et équivalent de trésorerie nets	966 589	4 904 734

Les valeurs mobilières de placement de la société présentent un caractère liquide et ont donc été intégrées au poste de trésorerie.

5.15 Charges constatées d'avance

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Prestations de services R&D	75 217	147 831
Charges liées au personnel	0	
Assurances et divers	19 783	7 797
Divers autres	0	
TOTAL	95 001	155 628

Les charges constatées d'avance sont constituées des prestations de service de recherche et développement, des charges liées au personnel, des assurances et de charges diverses. Les charges constatées d'avance sur les prestations de R&D résultent de la facturation déjà reçue par la société pour des études non encore réalisées (ou réalisées partiellement). La fin de l'étude clinique de phase I/II dans Batten entraine mécaniquement une baisse des charges constatées d'avance au 31 décembre 2024.

5.16 Produits constatés d'avance

Néant

5.17 Composition du capital social

5.17.1 Capital social actuel

Au 31 Décembre 2024, le capital social de la Société est fixé à 2 134 137,25 €.
Il est divisé en 8 536 549 actions ordinaires de 0.25 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

5.17.2 Capital social potentiel

Au 31 décembre 2024, le nombre total d’actions susceptibles d’être émises par exercice de bons de souscription et conversion d’obligations convertibles est de 399 120 actions correspondant à :

5.17.3 BSA

	BSA 2016-1	BSA 2019-1
Date de l’assemblée générale ayant délégué la compétence d’émettre et d’attribuer les BSA	29-oct-14	20-juin-19
Date de la décision du conseil d’administration ou directoire attribuant les BSA	24-mars-16	11-juil-19
Nombre maximum de BSA autorisés	2 691	340 000
Nombre total de BSA attribués	2 691	251 635
Nombre total d’actions pouvant être souscrites (1)	10 764	251 635
Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux		
<i>Franck Mouthon</i>	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	-	-
Date d’expiration des BSA	23-mars-26	11-juil-21
Prix de souscription d’une action (1)	3,095	5,570
Nombre d’actions souscrites au 31 décembre 2024	3 588	156 343
Nombre cumulé de BSA annulés ou caducs	-	95 292
BSA restants au 31 décembre 2024	1 794	-
Nombre total d’actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 (1)	7 176	-

(1) Les BSA 2016-1 sont exerçables ainsi qu’il suit :
1/3 des BSA sont immédiatement exerçables par chacun des titulaires à compter de leur souscription ;
1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du premier anniversaire de leur émission par le directoire ;
1/3 des BSA sont exerçables par chacun des titulaires à compter de la date du deuxième anniversaire de leur émission par le directoire ;
Les BSA pouvant l’être, devront être exercés au plus tard dans les 10 ans de leur émission, soit au plus tard le 23 mars 2026, à peine de caducité.
Par exception à ce qui précède, en cas de signature d’un traité de fusion par voie d’absorption de la Société par une autre société, ou de cession par un ou plusieurs actionnaires de la société, agissant seul(s) ou de concert, à un ou plusieurs tiers d’un nombre d’actions ayant pour effet de transférer le contrôle (au sens de l’article L. 233-3 du code de commerce) de la société à ce ou ces tiers (une « Opération »), les droits d’exercice des BSA seront accélérés de sorte que les titulaires de BSA puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSA non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération.
En outre, sauf décision contraire du conseil d’administration plus favorable au titulaire prise à l’occasion des événements ci-dessous, les BSA pouvant l’être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :
au plus tard immédiatement avant la réalisation de l’Opération susvisée ;
dans les six (6) mois suivant la survenance de l’incapacité ou du décès du titulaire des BSA,
étant précisé que les délais ci-dessus n’ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSA au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.
Il est précisé en tant que de besoin que l’admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d’Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n’entraîne donc pas l’accélération des droits d’exercice des BSA.

(2) Les BSA 2019-1 sont exerçables ainsi qu’il suit :
A n’importe quel moment à partir de la date d’émission et ce pour une durée de deux ans
Chaque BSA donne droit à l’émission d’une action ordinaire nouvelle

5.17.4 BSPCE

	BSPCE 2016-1 (1)	BSPCE 2016-2	BSPCE 2016-3 (2)	BSPCE 2016-4	BSPCE 2017-1	BSPCE 2018-1	BSPCE 2018-2	BSPCE 2019-1
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE	29-oct-14	29-oct-14	29-oct-14	27-avr-16	26-sept-17	20-juin-18	20-juin-18	20-juin-18
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les BSPCE	24-mars-16	24-mars-16	24-mars-16	27-avr-16	09-oct-17	12-sept-18	17-oct-18	17-mai-19
Nombre maximum de BSPCE autorisés	26 918	26 918	26 918	13 460	340 000	340 000	340 000	340 000
Nombre total de BSPCE attribués	4 488	1 794	4 486	13 460	300 000	9 600	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites (3)	17 952	7 176	17 944	53 840	300 000	9 600	2 000	2 000
<i>Dont pouvant être souscrit par les dirigeants mandataires sociaux</i>								
<i>Franck Mouthon</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	4 488	-	-	26 920	80 000	-	-	-
Date d'expiration des BSPCE	23-mars-26	23-mars-26	23-mars-26	26-avr-26	09-oct-27	12-sept-28	17-oct-28	17-mai-29
Prix de souscription d'une action	3,095	3,095	3,095	3,095	15,500	15,500	15,500	5,930
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	4 488	-	1 496	4 484	4 800	3 200	-	-
BSPCE restants au 31 décembre 2024	-	1 794	2 990	8 976	295 200	4 800	2 000	2 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024	17 952	7 176	17 944	44 872	295 200	4 800	2 000	2 000

(1) L'exercice des BSPCE 2016-1 est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire du conseil d'administration.

(2) Concernant les BSPCE BSPCE 2016-3
2,495 sont d'ores et déjà exerçables, et 748 le seront sous condition de présence à compter du 1er Janvier 2020

L'exercice du solde des BSPCE 2016-3 (soit 2.243 BSPCE 2016-3) est subordonné à l'atteinte par la Société d'objectifs opérationnels, sauf décision contraire prise par le conseil d'administration.

(3) Compte tenu de la division de la valeur nominale des actions de la Société par 4 (et de la multiplication corrélatrice du nombre d'actions composant le capital social par 4) décidée par l'assemblée générale du 26 septembre 2017.

(4) Dispositions communes aux BSPCE 2016-1, 2016-2, 2016-3, 2016-4, 1017-1, 2018-1, 2018-2 et 2019-1 (ensemble les « BSPCE ») :

Par exception à ce qui précède, en cas de réalisation d'une Opération (tel que ce terme est défini au paragraphe 21.1.4.1), les droits d'exercice des BSPCE seront accélérés de sorte que les titulaires de BSPCE puissent exercer cent pour cent (100 %) de leurs BSPCE non encore exerçables au jour de la réalisation de ladite Opération. En outre que, sauf décision contraire du conseil d'administration plus favorable au titulaire prise à l'occasion des événements ci-dessous, les BSPCE pouvant l'être devront être exercés par leur titulaire ou ses ayants droits, à peine de caducité :

dans le mois suivant la cessation par le titulaire de BSPCE, à son initiative ou à celle de la ou des sociétés concernées, de toute fonction salariée ou de mandataire social au sein de la Société et des sociétés qu'elle contrôle ou par lesquelles elle est contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, ou au plus tard immédiatement avant la réalisation de l'Opération susvisée ;

dans les six (6) mois suivant la survenance de l'incapacité ou du décès du titulaire des BSPCE, étant précisé que les délais ci-dessus n'ont pas pour effet de prolonger la durée de validité des BSPCE au-delà de la période de dix (10) ans susvisée.

Il est précisé en tant que de besoin que l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'Euronext à Paris ne constitue pas une Opération et n'entraîne donc pas l'accélération des droits d'exercice des BSPCE.

5.17.5 Attributions d'Actions Gratuites (AGA)

	AGA 2021	AGA 2022	AGA 2023
Date de l'assemblée générale ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les Actions Gratuites	16-juin-21	22-juin-22	08-juin-23
Date de la décision du conseil d'administration ou directoire attribuant les Actions Gratuites	16-déc-21	15-déc-22	07-mai-24
Nombre maximum d'action gratuites autorisées	340 000	340 000	340 000
Nombre total d'action gratuites attribuées	45 000	46 200	336 000
<i>Dont attribuées aux dirigeants mandataires sociaux*</i>			
<i>Franck Mouthon</i>	6 900	6 900	-
<i>Mathieu Charvériat</i>	6 900	6 900	150 000
Date de fin de période d'acquisition des actions gratuites	16-déc-22	15-déc-23	07-mai-25
Date de fin de période de conservation minimum des actions gratuites	16-déc-24	15-déc-25	07-mai-27
Nombre d'actions gratuites définitivement acquises au 31 décembre 2024	43 800	42 600	-
Nombre d'actions gratuites annulées (du fait du départ avant la fin de la période d'acquisition)	1 200	3 600	4 000
Nombre total d'actions gratuites au 31 décembre 2024	43 800	42 600	332 000

5.18 Avances remboursables

En euros	31/12/2023	Augmentation	Rembt/Abandon	31/12/2024
BPI France ADI	337 521		(250 000)	87 521
BPI France PSPC « NEUROLEAD »	2 751 000		(2 200 800)	550 200
Total avances remboursables	3 088 521	0	(2 450 800)	637 721

En euros	Montant initial	Restant dû au	Restant dû au	Durée
		31/12/2023	31/12/2024	
BPI Avance R. ADI	800 021	337 521	87 521	4 ans
BPI Avance R. PSPC	2 751 000	2 751 000	550 200	9 ans et 3 mois
Total	3 551 021	3 088 521	637 721	

Les avances remboursables sont comptabilisées en Autres Fonds Propres. Elles doivent être remboursées en cas de réussite commerciale des projets qu'elles financent. En cas d'échec des projets financés, elles peuvent être partiellement transformées en subventions et comptabilisées dans le compte de résultat. Au titre du projet Neurolead, Bpifrance a renoncé à 80% de l'avance remboursable, soit 2 201k€. Pour le solde restant de 550k€, Bpifrance a autorisé la société à reporter le début du remboursement à mars 2026, sur la base d'un nouvel échéancier.

5.19 Emprunts et dettes financières

En euros	Montant initial	Restant dû au 31/12/2023	Restant dû au 31/12/2024	Durée	Taux
ORAs IRIS			62 505	1 an	0%
Emprunt BPI 800K€ Innovation - RDI	800 000	800 000	760 000	5 ans	0,92%
PGE - SG	850 000	639 340	427 458	6 ans	n/a
PGE - BNP	850 000	655 932	438 920	6 ans	n/a
PGE - CE	850 000	535 490	482 379	6 ans	n/a
PGE - BPI	850 000	584 375	371 875	6 ans	n/a
Emprunt BPI 650K€	650 000	422 500	292 500	8 ans	4,06%
Intérêts courus		5 384	35 602	n/a	n/a
Total	7 700 000	3 643 021	2 871 239		

5.20 Fournisseurs et comptes rattachés

au 31/12/2023

En euros	31/12/2023	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	544 090	544 090		
Factures non parvenues	582 008	582 008		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 126 098	1 126 098		

au 31/12/2024

En euros	31/12/2024	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> A 5 ans
Dettes fournisseurs	876 146	876 146		
Factures non parvenues	1 068 969	1 068 969		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 945 115	1 945 115		

5.21 Charges à payer et avoirs à établir

Néant

5.22 Engagements hors bilan

Les principaux engagements hors bilan donnés ou à recevoir sont les suivants :

5.22.1 Engagement de retraite

La provision pour départ de retraite n’est pas comptabilisée dans le bilan.
Le montant de l’engagement hors bilan s’élève à :

- 118 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2023
- 63 k€ charges sociales comprises au 31 décembre 2024

5.22.2 Engagement de licence avec le la fondation Beyond Batten disease

La société a signé en décembre 2019 un accord de licence exclusive mondiale avec la fondation américaine ‘Beyond Batten Disease Foundation’ pour le candidat-médicament Batten-1 dans la maladie de Batten.
L’accord de licence exclusive et mondiale entre BBDF et Theranexus prévoit le développement clinique du candidat-médicament Batten-1 jusqu’à son enregistrement, ainsi que l’exploitation commerciale de celui-ci.

En contrepartie de cette licence, l’accord prévoit, de la part de Theranexus, le paiement à BBDF de sommes forfaitaires à la signature, à l’enregistrement et à l’atteinte d’objectifs commerciaux post-enregistrement. De plus, le contrat prévoit le versement de redevances calculées sur la base des ventes nettes de Batten-1 une fois celui-ci commercialisé par Theranexus.

5.22.3 Accord de consortium avec Diverchim et Inserm et financé par Bpi france

En avril 2024, Theranexus a annoncé l’obtention d’un financement de 4,7 M€ sur 3 ans pour le projet PickASO , mené en consortium avec Diverchim et l’INSERM .

Theranexus, en tant que chef de file, vise à développer un oligonucléotide antisens (ASO) , un candidat médicament innovant ciblant TFEB , une protéine clé dans le contrôle de l’autophagie. L’objectif est de conduire son développement jusqu’à son entrée en phase clinique.Pour y parvenir, Theranexus s’appuiera sur son expertise en maladies neurologiques rares , sur les compétences du laboratoire ARNA de l’INSERM en chimie des ARN , ainsi que sur le savoir-faire de Diverchim en synthèse pharmaceutique industrielle.

Les subventions PickAso sont comptabilisées en résultat après validation auprès de la BPI de l’atteinte d’étapes clés prédéfinies dans le contrat. La première partie de l’aide, d’un montant de 761K€, a été encaissée en janvier 2025. La première étape clé du projet PickAso est fixée au 1^{er} février 2026.

5.22.4 Accord de licence avec Exeltis pour la commercialisation du TX01 de Theranexus

En décembre 2024 a été signé un accord de licence et de distribution commerciale pour le TX01 de Theranexus, une nouvelle formulation d'un composé déjà approuvé destiné au traitement de deux maladies neurologiques rares : la maladie de Gaucher et la maladie de Niemann-Pick de type C.

Cet accord prévoit la cession des droits exclusifs de distribution et de commercialisation à Exeltis dans plusieurs régions clés, notamment l'Union européenne, le Royaume-Uni, l'Amérique latine et certains pays du Moyen-Orient .

Il comprend un paiement initial de 2 millions d'euros , des paiements conditionnés aux étapes de développement et de commercialisation, ainsi que des redevances progressives sur les ventes. Toutefois, la totalité ou une partie des paiements initiaux et des étapes de développement déjà versés pourraient être remboursés à Exeltis si Theranexus ne fournissait pas les documents nécessaires pour soutenir le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché avant le 31 octobre 2025.

5.22.5 Loyers

La Société a signé en avril 2022 un bail avec l'organisme public Vallée Sud pour la location de bureaux à Fontenay-aux-Roses. Ce bail a pris effet en juillet 2022. Ces bureaux sont situés à proximité du CEA de Fontenay-aux-Roses où étaient situés l'essentiel des bureaux de la Société et qui continue d'héberger le principal laboratoire de la Société dans le cadre d'un contrat de collaboration avec le CEA. Le loyer annuel était de 123k€, pour une durée de 9 ans, avec une capacité de dénonciation triennale ajoutée à une capacité de dénonciation pour la Société avec un préavis de 3 mois. En février 2024 un avenant a été signé entre les parties pour rendre une partie des locaux en raison de la diminution des effectifs, le nouveau loyer annuel est 64,5k€ pour 215 m2 et 5 places de parking.

Par ailleurs des locaux à la Lyon sont loués pour un montant non significatif (5 k€ par an).

5.22.6 Banques : Garanties affectées à un engagement auprès des banques

Type	Devise	Montant
Contregarantie société cautionnement. Bnp	EUR	784 197
Assurance contrat garantie par l'état bnp	EUR	871 329
Intervention bpifrance financement	EUR	340 000
Assurance contrat garantie par l'état CE	EUR	442 861
Nantissement de fonds de commerce SG	EUR	850 000
Total		3 288 387

5.23 Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023 est de 418 902 €.
La rémunération brute versée aux mandataires sociaux du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024 est de 261 330 €

5.24 Honoraires

En euros	31/12/2024	31/12/2023
Honoraires des commissaires aux comptes (Ernst & Young)	121 028	80 918
Honoraires autres	355 642	423 286
Totaux	476 670	504 204

Les honoraires correspondants à la mission des commissaires aux comptes au titre de l'année 2024 s'élèvent 121 k€ dont 21 K€ de factures correspondant à des travaux 2023 facturés en 2024. Les autres honoraires sont entre autres composés des frais juridiques liés aux travaux sur la propriété intellectuelle ainsi des frais juridiques associés à la mise en conformité et aux suivis des contrats commerciaux et sociaux.

5.25 Entreprises liées

Il n'existe pas de transactions avec des entreprises liées.